DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Madres-Coronat
FR 9101473

TOME 1 :

DESCRIPTION ECOLOGIQUE ET SOCIOECONOMIQUE

2005-2011

Structure opératrice, coordinatrice du site Natura 2000 du Madres-Coronat :

Association Gestionnaire de la Réserve Naturelle de Nohèdes
Maison de la Réserve 66500 Nohèdes
Tel : 04.68.05.22.42
Fax : 04.68.05.28.76
nohedes@espaces-naturels.fr

Avec le partenariat pour les communes de l'Aude de :

Fédération Aude Claire
12 avenue Camille Bouche 11300 Limoux
tel : 04.68.31.29.20
aude.claire@wanadoo.fr

Office National des Forêts
Agence Départementale de l'Aude
Avenue G. Guille
11000 Carcassonne
tel : 04 68 11 40 00
gerard.pontie@onf.fr

Coordination de la rédaction du Document d'Objectifs

Alain Mangeot, chef de projet Natura 2000

Comité de Rédaction du Document d'Objectifs :

Sylvain Abdulhak
Cécile Brousseau
Flora Desriaux
Alexandra Kindraich
Tatiana Guionnet
Robin Letscher
Alain Mangeot
Charlotte Meunier
Olivier Salvador

Avec la participation financière de :

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT LANGUEDOC-ROUSSILLON

NATURA 2000

Remerciements

Ils ont participé, de près ou de loin, à la rédaction du présent DOCOB. Nous les en remercions chaleureusement.

ALQUIE	Agnès	Chambre d'Agriculture 11
BALVAY	Aurélie	I.Des
BAUDIER	Olivier	F.D.P.P.P.M.A. 66
BEDECARAX	Jean	O.N.F. 09
BLANC	Frédéric	Groupe Ornithologique du Roussillon
BORRUT	Jacques	A.G.R.N.N.
BUCHET	Elise	C.R.P.F.
CAUWET	Annie	Association Charles Flahault
CHEVALLIER	Hélène	Ingénieur forestier - Consultante
CORBIERES	Isabelle	A.P.A.M. 66
CORRIOL	Gilles	Conservatoire Botanique de Porquerolles mission habitats
COURMONT	Lionel	Groupe Ornithologique du Roussillon
CRIGNON	Cathy	D.D.A.F. 11
DELCAYROU	Olivier	D.D.A.F. 66
ESCOUBEYROU	Ghislaine	D.D.A.F. 66
FORESTIER	Stéphanie	O.N.F. 66
GAUDRAIN	Carole	Fédération Aude Claire
GEHIN	Isabelle	D.D.A.F. 66
G.O.R.		Conseil d'Administration du Groupe Ornithologique du Roussillon
HOURCADETTE	Isabelle	Association des A.F.P./G.P. 66
HURSON	Christophe	Confédération des Réserves Naturelles Catalanes
LAMBERT	Bernard	S.I.M.E. antenne 66
LE ROUX	Bruno	Fédération Aude Claire
LEPICIER	Françoise	Chambre d'Agriculture 66
LEROY	Emmanuel	Chambre d'Agriculture 66
LESPINE	Florence	C.R.N.C.
MARITON	Bruno	C.R.P.F. 66
MARSTEAU	Christine	D.I.R.E.N. L-R
NEVEU	Philippe	D.D.A.F. 66
NOVOA	Claude	O.N.C.F.S.
NOUGUIER	Stéphane	O.N.F. 66
PARMAIN	Vincent	O.N.F. 66
PERINO	Sébastien	F.D.P.P.P.M.A. 66
PINO-BRESSON	Rosy	C.D.T. 66
PONTIE	Gérard	O.N.F. 11
PRUD'HOMME	François	Conservatoire Botanique de Porquerolles mission habitats
RAYMAEKERS	Bart	Président du Spéléoclub de Villefranche
RIOLS	Christian	O.N.F. 11
ROUSSEAU	Anne	O.N.C.F.S. Réserve Naturelle de Jujols
RUTKOWSKI	Thierry	O.N.F. 11
SASERAS	Jean	D.D.E. 66
SENTENAC	Caroline	C.G. 66 / Réserve Naturelle de Nyer
THOUVENOT	Louis	D.D.A.F. 66
TRAVE	Joseph	C.S.N.P.O.
URBAN	Bernard	O.N.F. 66
VACHER	Patrick	O.N.F. 66
VENET	Jean-Louis	D.D.A.F. 11

Tome 1 :
Description écologique et socio-économique du site

Tome 2 :
Définition des enjeux Objectifs, propositions d'actions, chiffrage

Tome 3 :
Cahiers des charges

Tome 4 :
Atlas des habitats et des espèces

Tome 5 :
Annexes

Sommaire

Remerciements 2

Table des illustrations 6

INTRODUCTION 7

A- DIRECTIVES HABITATS ET OISEAUX, DOCUMENT D'OBJECTIFS **8**

1. La Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE du 21 mai 1992 **8**

2. La Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 **8**

3. Application de ces deux Directives en France **9**

4. L'historique du site Madres-Coronat **9**

5. La réactualisation DOCOB du site Madres Coronat **10**

B- ELABORATION, VALIDATION ET COMMUNICATION AUTOUR DU DOCOB **12**

1. Elaboration **12**

2. Validation **12**

3. Information **13**

TOME 1 : 14

1- LE SITE MADRES-CORONAT **15**

1.1– Situation géographique **16**

1.1.1- Délimitations géographiques du massif du Madres-Coronat 16

Un des premiers hauts sommets orientaux pyrénéens 16

Un territoire administratif complexe 16

1.1.2- Périmètre du Site d'Intérêt Communautaire " Madres-Coronat " 16

Historique : 16

Périmètre du site : 18

Une logique de massif. 18

Un contour rectifié en 2002 18

1.2- Un milieu physique diversifié **18**

1.2.1- De schiste, de granite et de calcaire 18

1.2.2- Sur plus de 2000 mètres de dénivelé, un territoire marqué par l'érosion ! 20

1.2.3- Un climat contrasté 20

1.2.4- La combinaison de ces facteurs détermine une riche mosaïque de milieux 20

Les étages de végétation. 20

Un réseau hydrographique inégalement réparti. 21

1.3- Des paysages modelés par les activités humaines traditionnelles **21**

1.4- Une richesse reconnue par de nombreuses zonations **22**

1.4.1- Les réserves naturelles 22

1.4.2- Un Parc Naturel Régional : le PNR Pyrénées Catalanes 25

1.4.3- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) 25

1.4.4- La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) 25

2- DE NOMBREUX HABITATS NATURELS ET ESPECES **26**

2.1- Les habitats naturels d'intérêt communautaire **27**

2.1.1- Méthodologie d'inventaire des habitats 27

2.1.1.1- Typologie des habitats 27

2.1.1.2- Photointerprétation 28
2.1.1.3- Protocole de relevés de terrain 28
2.1.1.4- Prospections de terrain 28
2.1.1.5- Digitalisation des polygones et saisie des relevés de terrain 28
2.1.2- Caractérisation et cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire 28
2.1.2.1- Les habitats humides 30
2.1.2.2- Les habitats forestiers 31
2.1.2.3- Les sources pétrifiantes 31
2.1.2.4- Les autres habitats 31
2.1.3- Etendue et répartition des habitats 31
2.1.4- Dynamique de la végétation 32
2.2- Les espèces végétales d'intérêt communautaire 33
2.2.1- Méthodologies d'inventaire 34
2.2.2- Dynamique des populations 34
2.3- Les espèces animales d'intérêt communautaire. 35
2.3.1 La faune d'intérêt communautaire (sauf les oiseaux). 35
2.3.1.1- La faune figurant à l'Annexe II de la DHFF 35
2.3.1.2- Distribution et habitats des espèces et méthodologies d'études 37
2.3.1.3- La faune figurant en Annexe IV de la DHFF 41
2.3.2- Les oiseaux d'intérêt communautaire 41
2.3.2.1- L'avifaune de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 41
2.3.2.2- Les habitats des espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux. 42
3- LES ACTIVITES HUMAINES 44
3.1- Une démographie longtemps en déclin 45
3.2- Un statut foncier et une maîtrise d'usage, héritage du passé 45
3.3- Des milieux forestiers en expansion et des activités sylvicoles extensives 47
3.4- Un élevage extensif fragile 49
3.5- La gestion des landes par le feu, pratique séculaire 53
3.6- La chasse, la pêche, la cueillette : pratiques traditionnelles 56
3.6.1- La chasse 56
3.6.2- La pêche 57
3.6.3- La cueillette 59
3.7- La fréquentation touristique : un usage nouveau en pleine expansion 59
3.7.1- La fréquentation 59
3.7.2- Les pratiques 60
3.7.2.1- La randonnée 61
3.7.2.2- Le ski 61
3.7.2.3- La raquette 61
3.7.2.4- Le Vélo Tout Terrain 61
3.7.2.5- L'escalade et le canyoning 64
3.7.2.6- La spéléologie 64
3.7.3 Evolution des activités humaines 64

Bibliographie 65

Table des illustrations

	page
Tableau 1 : Historique du site	*10*
Tableau 2. Les réserves naturelles du site	*21*
Tableau 3 : Habitats de l'Annexe II de la DHFF pris en compte dans le présent Docob.	*29*
Tableau 4 : Evolution des principales structures de végétation entre 1953 et 2000 (Ertel, 2003)	*33*
Tableau 5 : Listes d'espèces végétales de l'annexe II de la DHFF, en 1998 et 2004	*34*
Tableau 6 : Listes d'espèces animales de l'annexe II de la DHFF, en 1998 et 2004	*36*
Tableau 7 : Espèces de chauves-souris de l'Annexe II présentes sur le massif	*38*
Tableau 8 : Espèces de chauves-souris de l'Annexe II mentionnées en 1998 non contactées depuis, à rechercher	*38*
Tableau 9 : Gîtes importants hors site pour les chiroptères fréquentant le site	*38*
Tableau 10 : Superficie de l'habitat potentiel pour les sous-espèces du Damier de la Succise	*41*
Tableau 11 : Espèces d'oiseaux prises en compte dans le Docob	*42*
Tableau 12 : Evolution récente de la population sur toutes les communes concernées par le site	*45*
Tableau 13 : Tendances socio-économiques	*64*

	page
Figure. 1 : Proportion des cinq grands types d'habitats d'intérêt communautaire par rapport à la surface du site.	*32*
Figure 2 : Superficie des zones brûlées ou incendiées entre 1958 et 2001	*54*
Figure 3 : Pratiques sur le site Madres-Coronat (KINDRAICH, 2002)	*60*

	page
Carte n°1 : Localisation du site Natura 20000 Madres-Coronat	*17*
Carte n°2 : Limites du SIC et des Communes	*19*
Carte n°3 : ZNIEFF, ZICO, RN	*23*
Carte n°4 : Réserves Naturelles	*24*
Carte n°5 : Cartes des habitats d'intérêt communautaires par Coume	*Tome 4*
Carte n°6 : Etats de conservation des tourbières	*Tome 4*
Carte n°7 : Etats de conservation ripisylves	*Tome 4*
Carte n°8 : Gîtes de reproduction ou d'hibernation d'intérêt majeur situés hors des limites du site	*39*
Carte n°9 : Densité bétail en été	*46*
Carte n°10 : Densité bétail hors été	*48*
Carte n°11 :Axes et points de fréquentation, massif du Madres-Coronat	*51*
Carte n°12 :Infrastructures et accueil du public	*52*
Carte n°13 : Forêts gérées	*55*
Carte n°14 : Périmètres cynégétiques et halieutiques réglementés	*58*
Carte n°15 : Axes et points de fréquentation	*62*
Carte n°16 : Infrastructures et accueil du public	*63*

INTRODUCTION

A- Directives Habitats et Oiseaux, Document d'Objectifs

1. La Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE du 21 mai 1992

- La **Directive Habitats Faune Flore**, aussi appelée Directive Habitats ou **DHFF**, a pour objectif la conservation durable de la biodiversité du continent européen. A cette fin, elle précise les habitats naturels et les espèces animales (hormis les oiseaux) et végétales menacés de disparition dans ses annexes. Ces habitats et espèces sont dits "**d'intérêt communautaire**" car devenus rares en Europe. Quelles sont les annexes de la directive ?

- Annexe I : liste des **habitats naturels** d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC).

- Annexe II : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Ces zones sont définies pour inclure l'ensemble des milieux nécessaires aux différentes fonctions biologiques pour une population viable des-dites espèces (reproduction, hivernage, alimentation…). On parle alors d'**habitats d'espèces**.

- Annexe III : critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme ZSC.

- Annexe IV : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

- Annexe V : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

2. La Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979

La **Directive Oiseaux**, que l'on résume par **DO**, concerne la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des Etat membres auquel le traité s'applique. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en réglemente l'exploitation. Elle prévoit la création de **Zones de Protection Spéciale** (ZPS) pour les espèces les plus menacées, dont la liste figure en annexe I , afin d'y conserver les biotopes et habitats nécessaires à leur cycle biologique.

- Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat.
- Annexe II/1 : espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.
- Annexe II/2 : espèces pouvant être chassées seulement dans les Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées.
- Annexe III : espèces pouvant, selon certaines conditions, être vendues.
- Annexe IV : méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.
- Annexe V : les Etats membres encouragent les recherches et les travaux nécessaires sur les sujets énumérés dans cette annexe.

3. Application de ces deux Directives en France

L'ensemble des ZSC et des ZPS proposés par les Etats membres qui seront désignées par la Commission européenne formera le **réseau Natura 2000**.

Les Directives européennes précisent des objectifs communautaires, chaque Etat membre étant libre d'en définir les modalités d'application, en accord avec sa propre législation. C'est le fameux principe de **subsidiarité**. La France a défini des modalités de mise en œuvre de ces deux Directives conformes à l'article 2 alinéa 3 de la DHFF : ces principes permettent de "**contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en cherchant à concilier les exigences écologiques, économiques, sociales et culturelles en prenant en compte les particularités régionales ou locales**".

En France, la mise en œuvre des deux Directives s'appuie sur l'ordonnance de 2001 et les décrets d'application de 2001 et 2003 (Code de l'Environnement). Ces différents textes sont traduits par la **circulaire du 24 décembre 2004 (**qui annule et remplace la **circulaire du 3 mai 2002)**, et qui précise les principes d'action suivants :

- la **concertation** avec l'ensemble des acteurs locaux. Ces derniers sont représentés au sein d'un **Comité de Pilotage** (**COPIL**) désigné et présidé par le Préfet ;
- la planification sur 6 ans de la gestion, consignée dans un plan de gestion concerté appelé **Document d'Objectifs**, ou **DOCOB** ;
- la gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces est prioritairement confiée aux acteurs locaux par voie de contractualisation (**Contrats Natura 2000** hors zone agricole, et **Contrats d'Agriculture Durable** sur les zones agricoles) ;
- les modalités de financement de cette politique.

Cette circulaire établit avec précision les modalités d'élaboration et la structure des Docob. Le Docob doit contenir les parties suivantes : description et analyse de l'existant, objectifs de développement durable, propositions de mesures contractuelles, projets de cahiers des charges pour les mesures contractuelles proposées, les dispositifs financiers d'accompagnement des actions, le suivi et l'évaluation des mesures proposées ainsi que de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

4. L'historique du site Madres-Coronat

Le site Madres-Coronat est impliqué depuis 1995 dans la mise en œuvre de la Directive Habitats, et depuis 2001 de la Directive Oiseaux.
Le massif du Madres et du Mont Coronat a toujours été reconnu pour sa grande richesse écologique. En effet, les différents inventaires ont révélé une flore et une faune très diversifiée dont l'intérêt patrimonial est remarquable.

Dans le contexte de la mise en œuvre progressive des directives européennes "Oiseaux" et "Habitats-Faune-Flore", le site Madres-Coronat constitue un site reconnu au niveau national. En effet, il figure parmi les 35 sites expérimentaux de notre pays pour lesquels un Document d'Objectifs relatif à la D.H. a été élaboré pendant la période 1996-98 dans le cadre d'un programme LIFE "Documents d'Objectifs des sites Natura 2000".

Aujourd'hui, l'intégration des objectifs de la Directive Oiseaux sur le site Madres-Coronat se justifie par son intérêt ornithologique indéniable. La désignation du site comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) entérinera sa reconnaissance comme un massif d'intérêt ornithologique européen.

Quelques étapes permettent de retracer l'historique de ce site :

Tableau 1 : Historique du site

Date	Directive Habitats	Directive Oiseaux
1995	L'Etat sélectionne 35 sites pilotes en France, dont le site Madres-Coronat, pour expérimenter Natura 2000	
1996-1998	Elaboration expérimentale du premier Document d'Objectifs (DOCOB DHFF)	
12 janv 1998	Validation du DOCOB DHFF à l'unanimité par le Comité de Pilotage	
2000	Premières mises en œuvre expérimentales du DOCOB DHFF sur des communes volontaires du site.	
26 avril 2000		Lancement officiel des travaux préparatoires au DOCOB DO
2001-2003	Poursuite de la mise en œuvre du DOCOB. Rédaction des premiers cahiers des charges.	Poursuite des études ornithologiques
22 fèvr 2002	- Reconsultation du site, validation d'une extension du site à la demande de la commune d'Escouloubre et pour intégrer l'habitat de l'espèce Ligulaire de Sibérie. - Délégation des opérations sur les communes de l'Aude à la Fédération Aude-Claire et à l'ONF-11	Validation de l'analyse écologique et ornithologique du DOCOB DO
22 dèc 2003	Désignation du site Madres-Coronat par la Commission européenne	
2004	Renouvellement du DOCOB DHFF aux normes définies par la circulaire du 3 mai 2002 et intégration des objectifs de la DO	
Prévisions début -2005	Validation du DOCOB fusionné DHFF et DO Signature des premiers Contrats Natura 2000 et CAD	

5. La réactualisation DOCOB du site Madres Coronat

La réactualisation du document de gestion (Document d'Objectifs) du site Natura 2000 est réalisée en 2004 : en effet, le premier Document d'objectifs est arrivé à terme (6 ans de validité)..
La rédaction d'un DOCOB par les opérateurs de sites est dorénavant cadrée par la circulaire ministérielle du 24 décembre 2004 et par le cahier des charges régional "DOCOB" préparé par la DIREN-LR.
Le présent DOCOB a la particularité de fusionner les objectifs des Directives Habitats et Oiseaux dans un seul document de planification.

Le DOCOB est constitué de trois parties principales, chacune faisant l'objet d'un volume, une quatrième partie est consacrée à l'atlas des habitats et des espèces, une cinquième aux annexes, comprenant des informations complémentaires sur la description du site et sur les choix méthodologiques ainsi que les comptes-rendus des réunions.

Partie 1 : Inventaires

Objectifs : Connaître le site
Moyens : - Décrire les facteurs écologiques qui conditionnent les enjeux d'intérêt communautaire du site ;
- Caractériser et cartographier les habitats naturels ;
- Mettre en évidence les espèces d'intérêt communautaire, cartographier leurs habitats réels ou potentiels ;
- Identifier et cartographier les différentes activités humaines, identifier les pratiques en interaction avec les enjeux écologiques.

Partie 2 : Analyses et programme d'action

Objectifs : Evaluer les enjeux de conservation, les facteurs favorables et défavorables. Traduire en actions
Moyens : - Evaluer l'état de conservation des habitats naturels et les habitats d'espèces ;
- Définir les exigence des habitats et des espèces ;
- Hiérarchiser la valeur patrimoniale ;
- Définir les actions qui permettront, directement ou indirectement, la conservation des principaux habitats et espèces.

Partie 3 : Programme d'actions

Objectifs : Préciser les modalités de gestion conservatoire au moyen de cahiers des charges
Moyens : - Etablir les itinéraires techniques de gestion, en intégrant les mesures agricoles ou autres lorsqu'elles existent ;
- Etablir la cartographie d'application de chacun des cahiers des charges.

B- Elaboration, validation et communication autour du Docob

1. Elaboration

L'opérateur du site Madres-Coronat est l'Association Gestionnaire de la Réserve Naturelle de Nohèdes, en partenariat avec la Fédération Aude Claire et l'ONF 11 pour les communes de l'Aude.

Quatre groupes de travail thématiques constitués de membres volontaires du Comité de Pilotage, auxquels des experts extérieurs viennent contribuer, sont venus en appui pour la rédaction des différentes parties du DOCOB. Ces groupes de travail sont :
- agriculture-pastoralisme ;
- forêt ;
- fréquentation, chasse et pêche ;
- études scientifiques.

2. Validation

Le processus de validation par les membres du COPIL des textes composant le DOCOB comporte deux niveaux :
Les textes rédigés par l'opérateur sont dans un premier temps soumis en fonction de leur contenu à un ou plusieurs groupes de travail. Ces derniers les amendent puis les valident, en une ou plusieurs réunions. Une fois validés en groupe de travail, ces textes sont soumis au COPIL, pour être éventuellement amendés, puis validés.
La synthèse des documents validés par le COPIL constitue le DOCOB. Ce dernier est ensuite examiné par les services administratifs pour finalement, s'il est conforme, être validé par arrêté préfectoral.
Le site Madres-Coronat a la particularité d'être très vaste (plus de 26 600 hectares) et de présenter une multitude d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (plus de quarante-huit enjeux de la DHFF et de la DO). Il était donc difficile d'élaborer un DOCOB prenant en compte l'ensemble des enjeux des deux directives dans le temps imparti. Il est possible que certains enjeux non pris en compte dans ce DOCOB se révèlent ultérieurement particulièrement importants. Dans ce cas, il y aura lieu de compléter le DOCOB en respectant le processus de validation, notamment par le COPIL et le préfet.
Toutefois, le présent DOCOB comporte toutes les parties prévues dans le cahier des charges. Bien qu'incomplet en terme d'enjeux de conservation, il est donc conçu afin d'être validé en sa forme actuelle par le Comité de Pilotage.

Ce qu'il faut retenir : Le Docob, ne tient pas compte de l'ensemble des enjeux d'intérêt communautaire présent sur le site dans la présente version. Il sera complété au fur et à mesure par des avenants validés en Comité de Pilotage.

3. Information

Le projet Natura 2000 est concrètement mis en oeuvre depuis 1996 sur le site Madres-Coronat. Les acteurs locaux, et plus généralement la population, ont été informés par un ou plusieurs des moyens suivants :

- Le bulletin d'information du premier DOCOB (1996 à 1998, 3 numéros) ;
- Les Echos du Madres (de 2000 à 2004 : 6 numéros, édités à 1800 exemplaires);
- Le dépliant du site Madres-Coronat (2002, 6000 exemplaires) distribué dans toutes les boîtes aux lettres du site, côté Pyrénées-Orientales ;
- L'exposition du site Madres-Coronat en six panneaux, qui circule dans différentes mairies du site ;
- les articles dans les quotidiens locaux (L'Indépendant, la Dépêche du Midi) et revues régionalistes (Terres Catalanes, Aude magazine) ;
- Les réunions innombrables avec les acteurs locaux (accompagnateurs, éleveurs, propriétaires…) et la population ;
- Les programmes d'éducation à l'environnement, organisés chaque année depuis 2000 dans la plupart des écoles du site (jusqu'à quinze classes par an)…

L'information sur le présent DOCOB est essentiellement assurée par les Echos du Madres.